

Paris Orléans

Assemblée générale mixte

26 septembre 2013

Agenda

1	Faits marquants de l'année 2012/2013	2
2	Revue des métiers	4
3	Comptes consolidés au 31 mars 2013	16
4	Intervention des commissaires aux comptes	27
5	Résolutions	35

1. Faits marquants de l'année 2012/2013

Faits marquants de l'année 2012/2013

- 1^{er} anniversaire de la réorganisation du Groupe, opération déterminante pour le Groupe
- Bénéfice d'un groupe unifié, avec une seule équipe de direction, des structures de gestion communes et des fonctions de support centralisées

Année de transition faisant suite à la réorganisation du Groupe

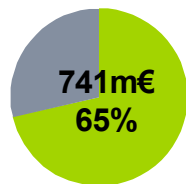
2. Revue des métiers

3 métiers complémentaires au sein d'un Groupe unifié

Métiers de Rothschild

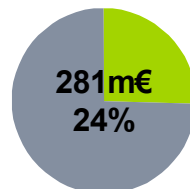
Conseil financier

- Fusions/acquisitions et conseil stratégique
- Conseil financier
 - Conseil en matière de dette
 - Restructuration
 - Conseil en matière de marchés des capitaux



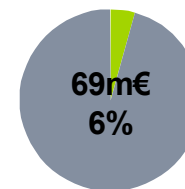
Banque privée et gestion d'actifs

- Gestion de patrimoine
 - Gestion d'actifs
 - Services de fiducie
- 38,4 milliards d'euros d'actifs sous gestion



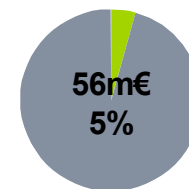
Capital investissement et dette privée

- Capital investissement
 - FAPI
 - FASO
 - *PO Proprietary investments*
- Dette privée



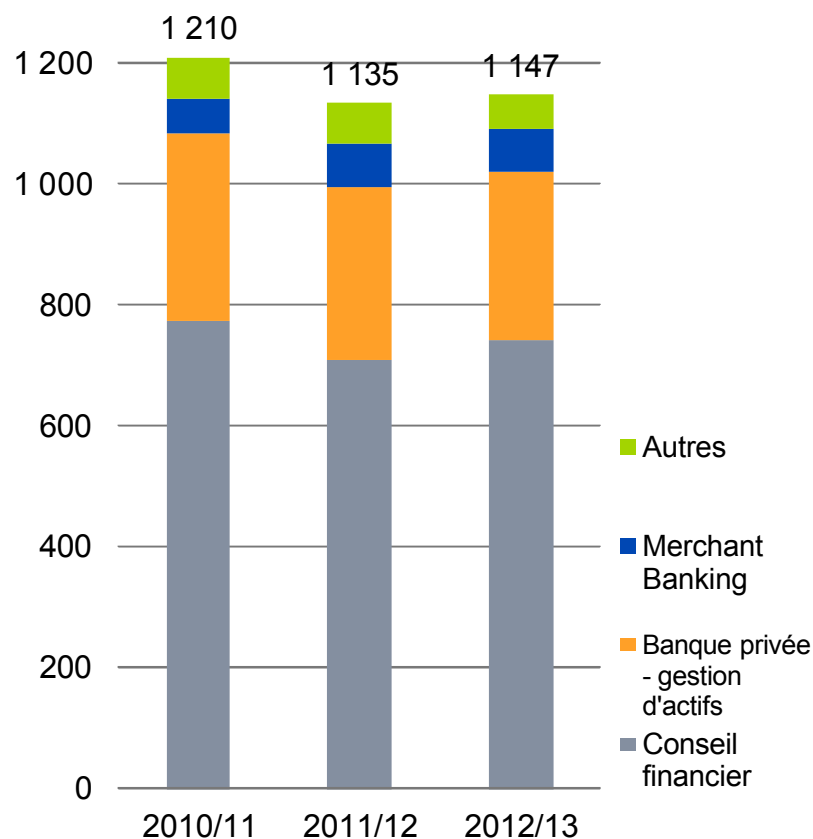
Autres

- Financements spécialisés
- Portefeuille de prêts commerciaux
- Autres

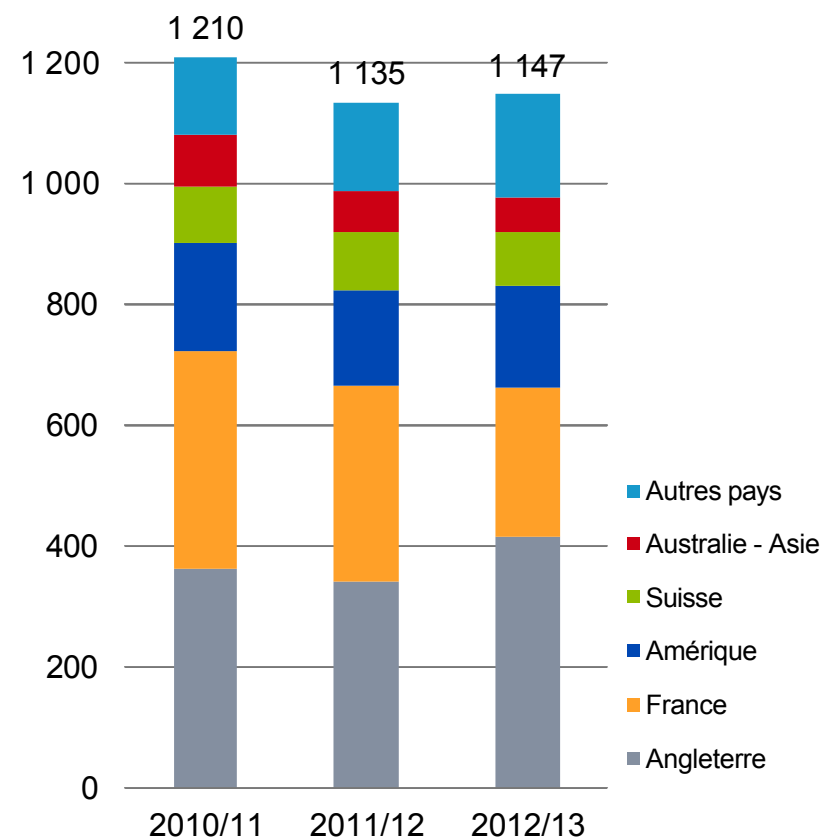


Revenus du Groupe au 31 mars 2013

par métier (en m€)



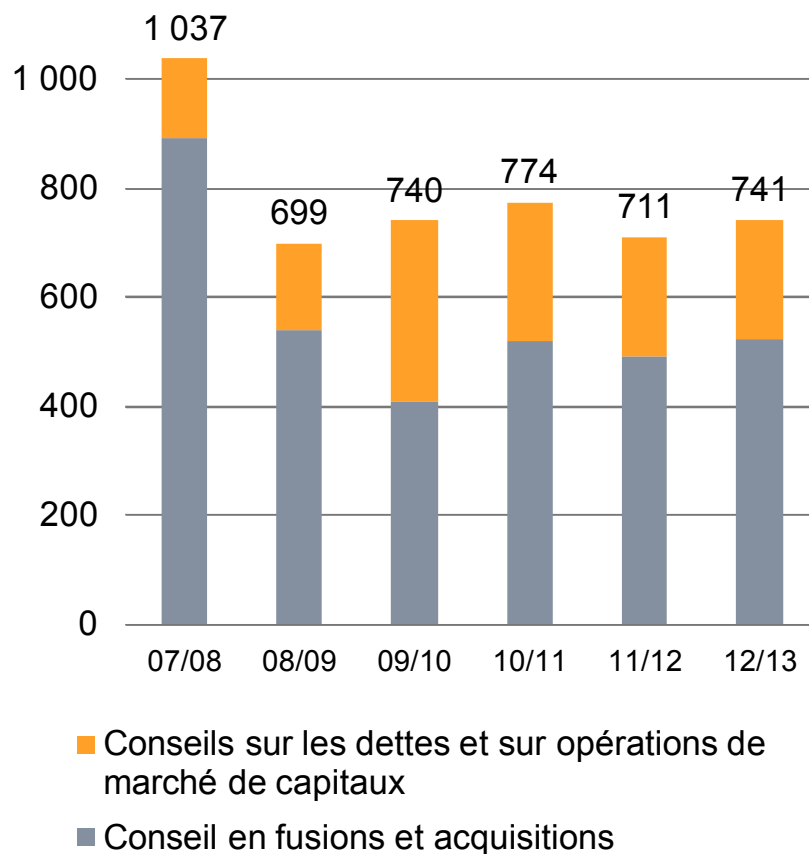
par zone géographique (en m€)



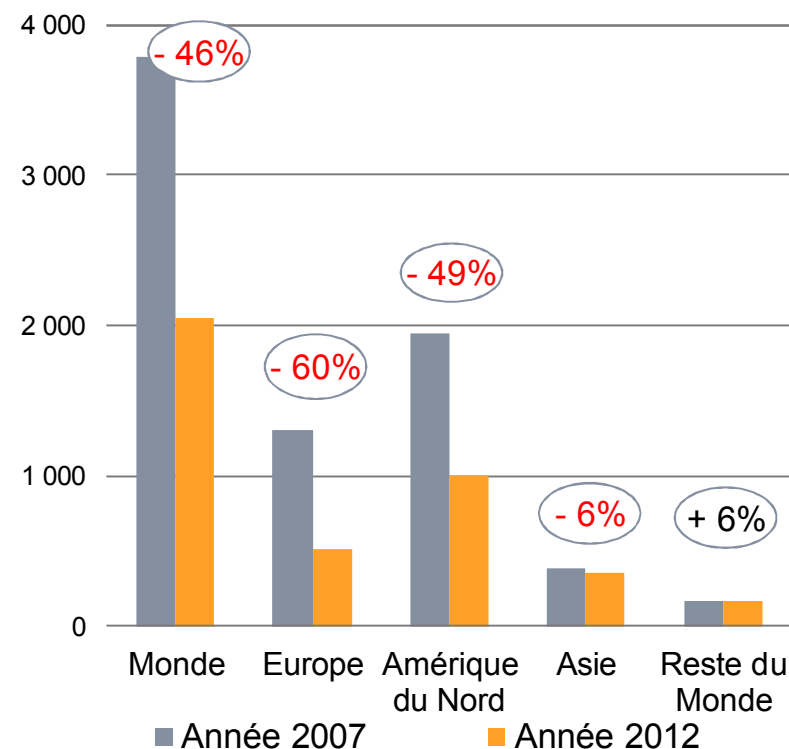
Conseil financier (*Global Financial Advisory*)

Evolution des revenus sur 6 ans

Revenus sur 6 ans (en m€)



Marché mondial des fusions et acquisitions (en mds\$)



Conseil financier (*Global Financial Advisory*)

5^{ème} à l'échelle mondiale et 1^{er} en Europe ¹

Chiffres clés

(en m€)	2011/12	2012/13	Var
Revenus	711	741	4%
- Conseil en M&A	491	523	7%
- Conseil en financement	220	218	(1)%
Résultat avant impôt	70	96	36%
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>10%</i>	<i>13%</i>	<i>31%</i>
<i>Ratio des rémunérations ajusté ²</i>	<i>67%</i>	<i>65%</i>	<i>(2)%</i>
<i>Nombre de banquiers</i>	<i>908</i>	<i>864</i>	<i>(5)%</i>

Année 2012/2013

- Amélioration des revenus de fusions/acquisitions, stable pour le conseil en financement
- Hausse du résultat avant impôt de 36%

■ Stratégie

- Europe : Accroître notre pénétration en remportant des parts de marché dans tous les segments d'activité et renforcer notre présence auprès des sociétés internationales et des opérations transfrontalières
- Maintenir les investissements aux États-Unis et dans les marchés de croissance
- Discipline en matière d'effectifs et de coûts
- Améliorer la performance globale de l'organisation et accroître la rentabilité
- Développer des synergies avec les autres métiers du Groupe

¹ En nombre d'opérations de fusion/acquisition réalisées (Source : Thompson Reuters, opérations réalisées)

² Pour le calcul du ratio des rémunérations ajusté, un ajustement a été effectué afin d'inclure le préciput versé aux associés français. Les frais de licenciement ont été exclu.

Conseil financier (*Global Financial Advisory*)

Transactions significatives de l'année

Fusions et acquisitions



COLEBEGA, S.A.
Compañía Levantera de Bebidas Gaseosas, S.A.



8 embouteilleurs espagnols de Coca Cola

Conseil lors de leur fusion (1,5md€)



Nestlé

Conseil pour l'acquisition de Pfizer Nutrition (11,8mds\$)



Sberbank

Conseil pour l'acquisition de Denizbank auprès de Dexia (3,5mds\$)

ThyssenKrupp



ThyssenKrupp

Conseil pour la cession de son activité de production d'acier à Outokumpu (2,7mds€)



Redecard

Conseil lors de son OPA et de son retrait de BM&F Bovespa (6,8mds\$)

Financements / Marchés de capitaux



Alibaba Group

Conseil pour sa privatisation et son retrait de la cote (2,5mds\$) et le financement de sa dette (4mds\$)



L'état portugais

Conseil de lors de la recapitalisation de Banif (1,1md€) de CGD, BCP et BPI (6,6mds€)



Rede Energia

Conseil dans la restructuration de sa dette et la vente de CELPA (1,5md\$)



Tereos

Conseil pour son refinancement bancaire et obligataire (1,5md€)



Peel Ports

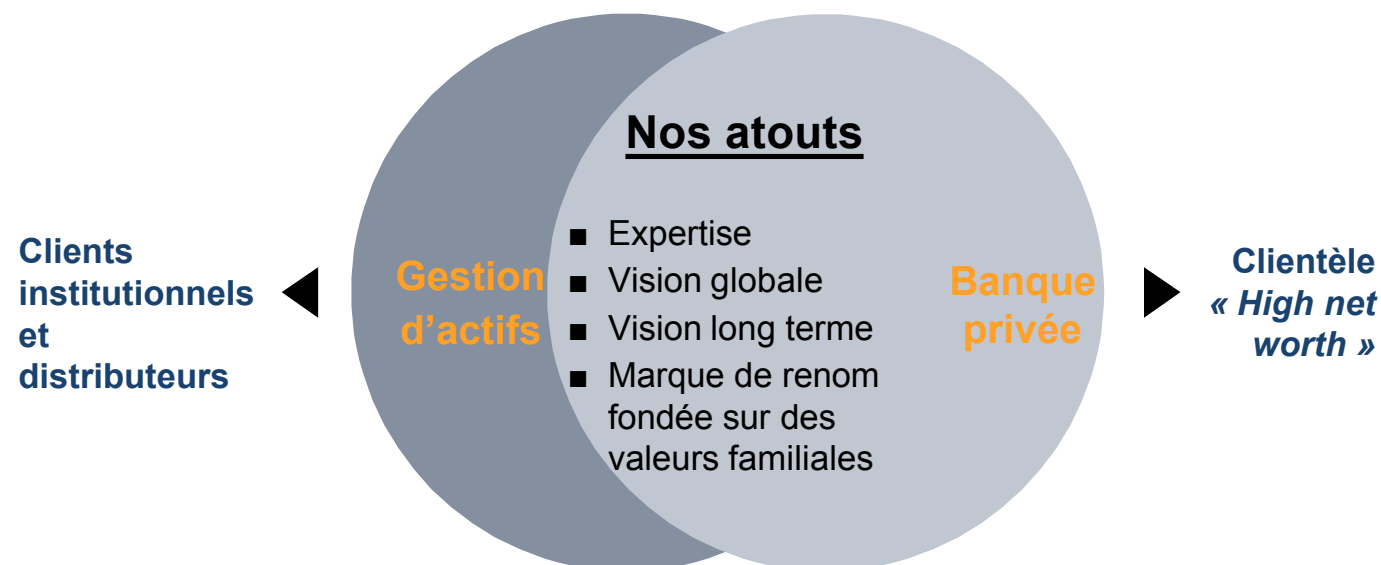
Conseil pour son refinancement et pour la mise en place de couvertures (1,5md€)

Conseil financier (*Global Financial Advisory*)

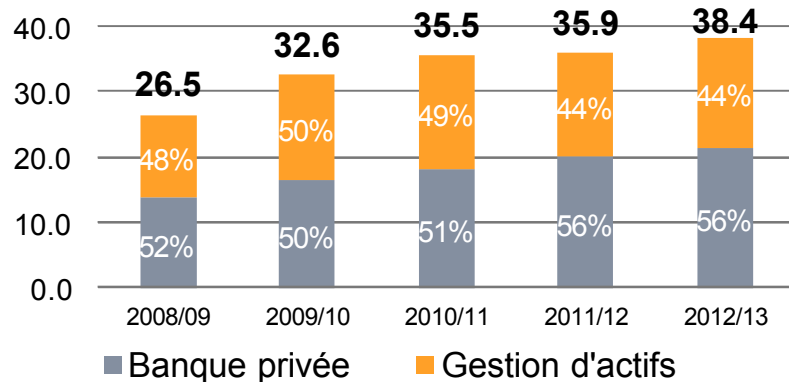
Transactions depuis avril 2013

Publicis Groupe  PUBLICIS GROUPE US\$35bn cross-border merger of equals with Omnicom Current	Joh. A. Benckiser JOH. A. BENCKISER SE €7.9 billion acquisition of D.E MASTER BLENDE RS 1753 ("DEMB") Current	Bankia  Fairness opinion to the Board of Directors on the €10.7bn capital increase Current	Electra Partners  US\$1,346m disposal of Allflex to BC Partners Current	Essilor  US\$1.9bn acquisition of a 51% stake in Transitions Optical and of 100% of Intercast from PPG Industries Current	Eutelsat  US\$1.0bn bridge financing facility for the acquisition of Satélites Mexicanos Financial adviser Current
Sberbank  Fairness opinion on US\$ 1.4bn acquisition of Troika Dialog Group Limited Current	Schmolz + Bickenbach KG  €1.2bn take-over of Schmolz+Bickenbach AG by Renova and Schmolz+Bickenbach KG Current	Gafisa  US\$700m disposal of a 70% stake in Alphaville to Blackstone and Pátria Current	Technicolor  Adviser on US\$1.1bn refinancing and related tender offer 2013	A1 Investment  US\$1.2bn Chapter 11 of CEDC Current	Barratt Developments  Debt advice on £700m 5-year bank facility, early repayment of private placement notes, and associated swap closeouts 2013
Volkswagen  €1.27bn tap issuance of Mandatory Convertible Notes with similar terms as Notes issued in 2012 Financial adviser 2013	Open Grid  Debt and hedging advice on its debut €1.5bn bond issue and €1.2bn facility amendment 2013	Israel Electric Corporation  Debt advice on US\$1.1bn dual-tranche bond issuance, followed by US\$300 dual-tranche bond tap 2013	Oman Investment Fund  Advised Sponsor on the £648m financial restructuring of Jurys Inn 2013	Barratt Developments  Debt advice on £700m 5-year bank facility, early repayment of private placement notes, and associated swap closeouts 2013	Clessidra  €1.0bn acquisition of Camfin, a company holding a 26.2% stake in Pirelli 2013

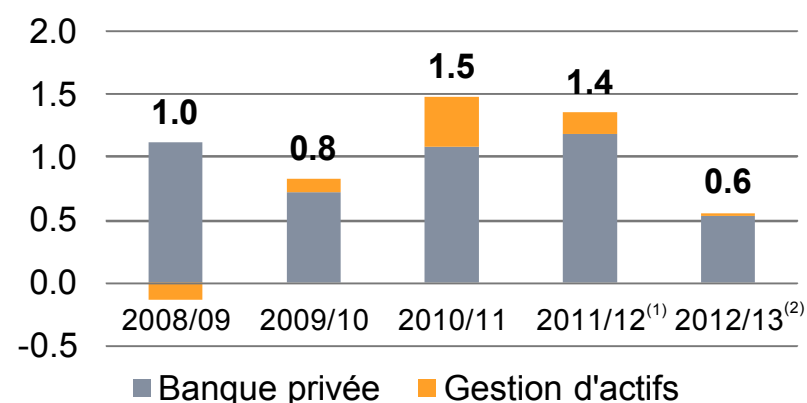
Banque privée et gestion d'actifs



Actifs sous gestion (en mds€)



Collecte nette (en mds€)



¹ 2011/2012 la collecte nette ne tient pas compte de la sortie de 1,5md€ d'actifs liés à la cession partie de Sélection R en France

² 2012/2013 la collecte nette intègre l'entrée de 0,8md€ d'actifs liée à la fusion avec HDF Finance en France

Banque privée et gestion d'actifs

Chiffres clés			
(en m€)	2011/12	2012/13	Var
Revenus	284	281	(1)%
<i>Actifs sous gestion (en mds€)</i>	35,9	38,4	7%
<i>dont Banque privée</i>	20,1	21,4	6%
<i>dont Gestion d'actifs</i>	15,8	17,0	7%
<i>Nbre de banquiers privés</i>	97	94	(3)%

Année 2012/2013

- Année difficile avec une stabilité des revenus et un recul des bénéfices
- Actifs sous gestion en hausse de 7% à 38,4mds€ grâce à l'appréciation des marchés (+1,9mds€) et une collecte nette positive (+0,6mds€)

■ Stratégie

- Investissements réalisés pour accroître les performances de la plateforme
- Croissance des parts de marché dans les principaux marchés européens et accent de plus en plus marqué sur les marchés « *onshore* »
- Expansion de la franchise de distribution
- Développer des synergies avec les autres métiers du Groupe

1 L'année 2011/2012 exclut la décollecte de 1,5md€ d'actifs sous gestion liée à la cession partielle de Sélection R en France

2 L'année 2012/2013 inclut la collecte de 0,8md€ d'actifs sous gestion liée à la fusion avec HDF Finance en France

Capital investissement et dette privée

	Capital investissement				Dette privée		
	FAPI	FASO	POPI	R Capital III	FACS	Oberon	CLO Management
Stratégie d'investissement	Expansion/ Capital transmission	Secondaire	Opportuniste / Diversifié	Capital développement technologique	Dette junior	Dette senior	CLO
Géographie	Europe	Europe	Mondial	Europe	Europe	Europe	Europe
Millésime	2010	2012	N/A	2009	2013	2012	2006/2007
Taille	583m€	259m€	348m€	100m€	400m€ ¹	200m€ ¹	1 500m€
Actifs sous gestion au 31 Mars 2013	1 290m€				1 650m€		
Montant engagé par le Groupe	538m€						

¹ Taille cible

Capital investissement et dette privée

Chiffres clés

(en m€)	2011/12	2012/13	Var
Revenus	71	69	(3)%
dont plus values	49	37	(24)%
dont provisions	(16)	(19)	19%
<i>Valorisation du portefeuille</i>	<i>481</i>	<i>464</i>	<i>(4)%</i>
<i>Nbre de professionnels</i>	<i>35</i>	<i>49</i>	<i>40%</i>

Année 2012/2013

- 54m€ investis / 112m€ cédés ayant générés 37m€ de plus-value
- Poursuite du déploiement de l'offre (lancement d'un nouveau fonds de dettes)

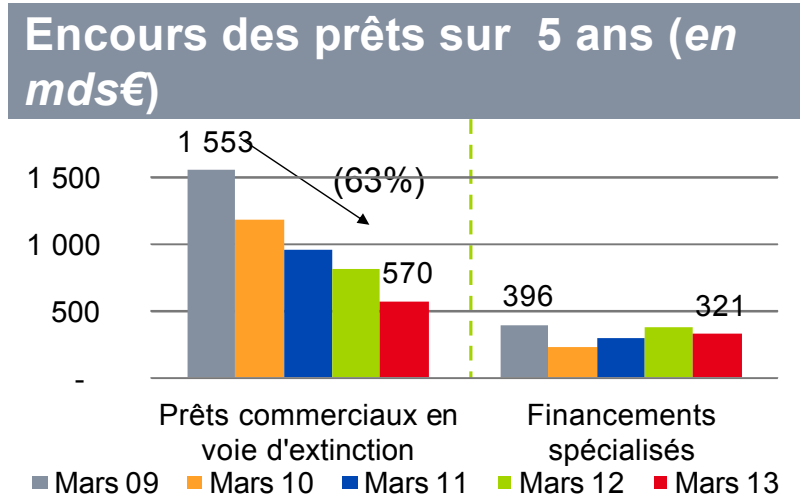
■ Stratégie

- Élargissement de l'offre via des nouveaux fonds axés sur l'Europe, mais pas exclusivement
- Redéploiement des opérations de gestion des fonds de dette existants dans le cadre de nouvelles propositions d'investissement
- Portefeuille de Paris Orléans en tant que principal sponsor de fonds sous gestion et véhicule de co-investissement opportuniste s'appuyant sur de solides performances
- Développer des synergies avec les autres métiers du Groupe

Financements spécialisés

Chiffres clés			
(en m€)	2011/12	2012/13	Var
Revenus	51	42	(17)%
Coût du risque	(13)	(10)	(25)%

- 2 activités :
 - Financements d'équipements (location-financement spécialisé) et prêts à des fonds
 - Portefeuille de prêts commerciaux en voie d'extinction depuis 2008
- Année 2012/2013
 - Recul de 235m€ du portefeuille en voie d'extinction
 - Baisse du coût du risque
- Stratégie
 - Développement des prêts d'équipement (par le biais de *Five Arrows Leasing Group*)



3. Comptes consolidés au 31 mars 2013

Compte de résultat synthétique

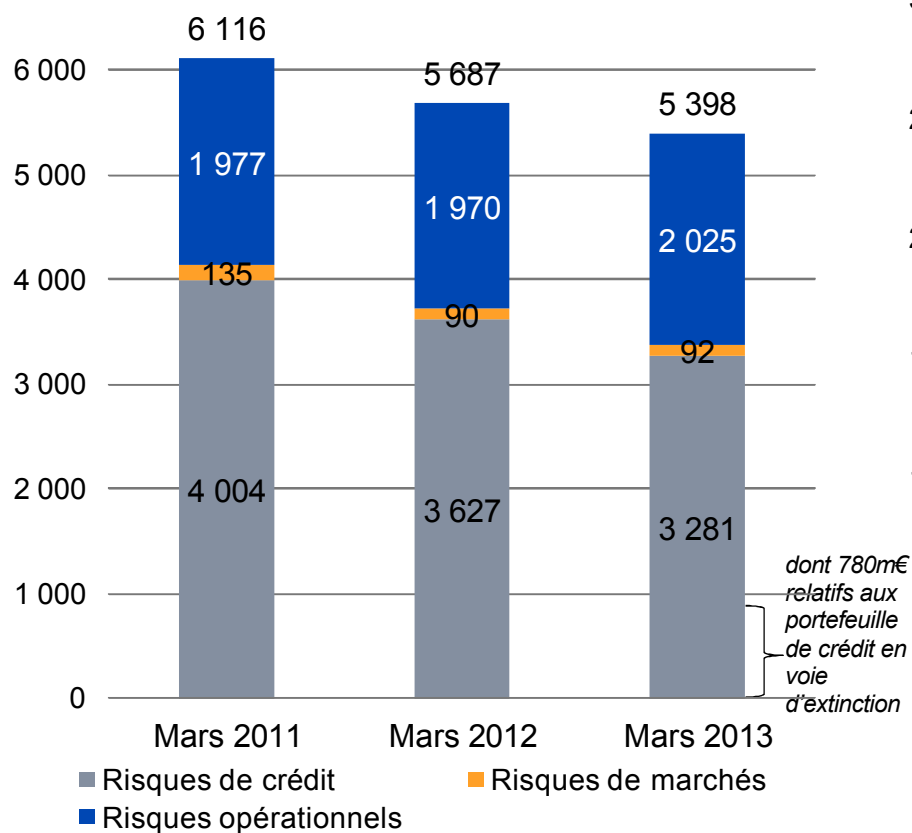
<i>au 31 mars (en m€)</i>	2011/2012	2012/2013	Var
Revenus	1,135	1,147	12
Charges générales d'exploitation	(943)	(951)	(8)
Coût du risque	(26)	(31)	(5)
Résultat d'exploitation	166	165	(1)
Résultat avant impôt	173	130	(43)
Résultat consolidé	141	90	(51)
Résultat net - part du Groupe	37	47	10
Résultat net - part du Groupe ajusté	53	62	9
Bénéfice par action - ajusté	0.78 €	0.90 €	0.12 €

Bilan synthétique

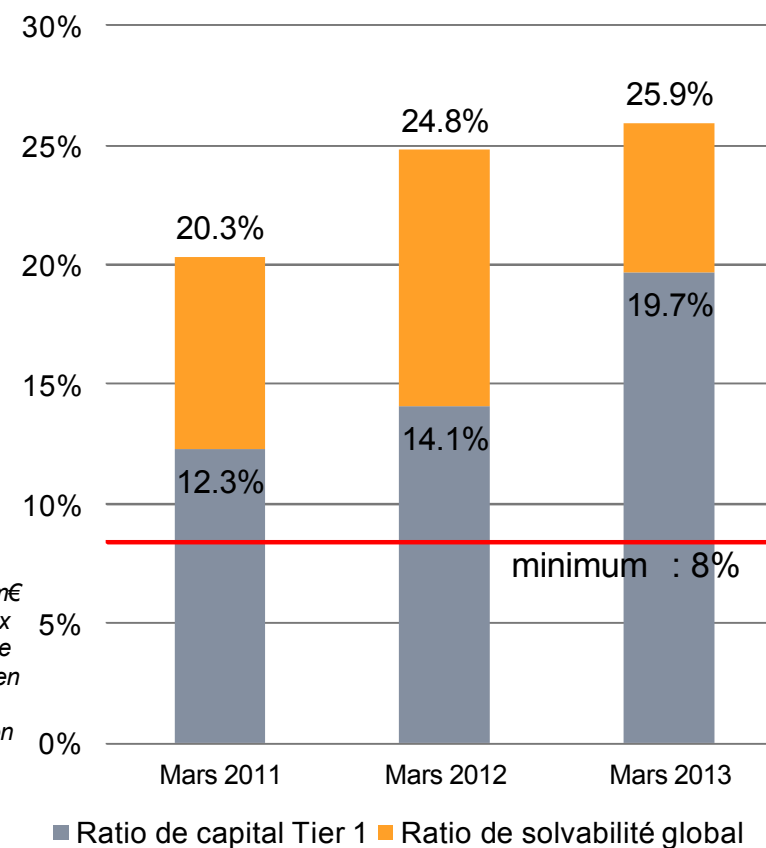
<i>(en mds€)</i>	31/03/2012	31/03/2013	Var
Caisse et banques centrales	2,8	3,7	0,9
Avoirs auprès des banques	1,7	1,1	(0,6)
Prêts et créances, actifs financiers	3,0	2,4	(0,6)
Autres actifs	1,4	1,5	0,1
Total des actifs	8,9	8,7	(0,2)
Dettes envers la clientèle	5,6	5,6	(0,0)
Autres dettes	1,6	1,4	(0,2)
Capitaux propres - part du Groupe	0,7	1,2	0,5
Participations ne donnant pas le contrôle	1,0	0,5	(0,5)
Total des passifs	8,9	8,7	(0,2)

Ratios de solvabilité

Encours pondérés par les risques (en m€)

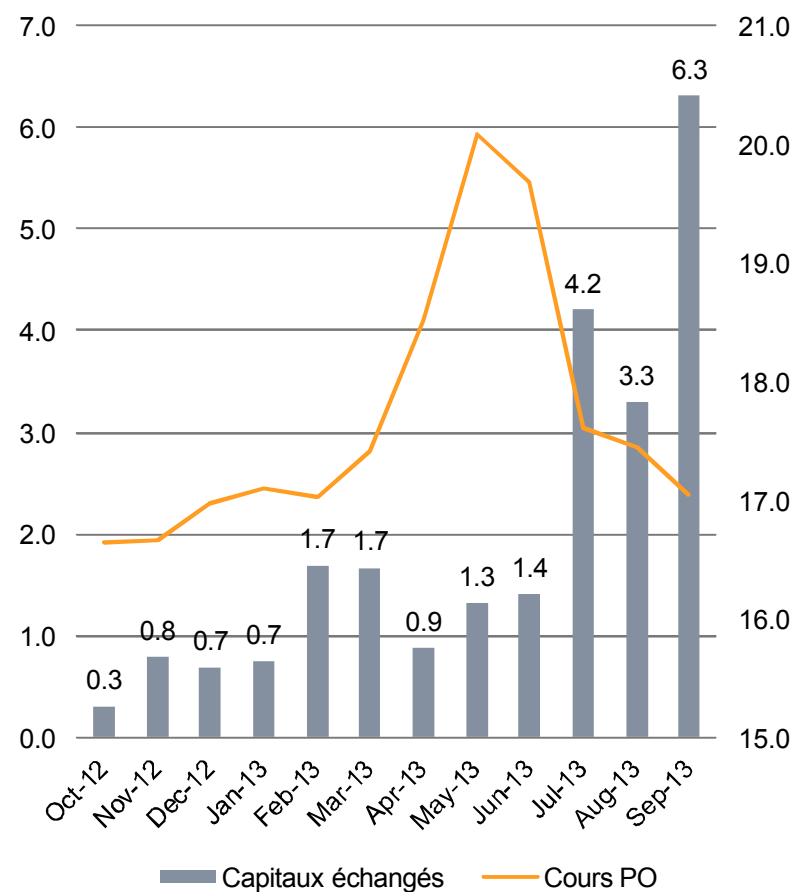


Ratio de solvabilité du Groupe



Communication financière

Capitaux échangés par mois (en m€) / Cours de PO



Actions de communication

- Couverture analyste étendue :
 - 3 analystes aujourd'hui :
 - Natixis
 - Crédit Suisse
 - et Oddo
- Nombreuses rencontres avec des investisseurs potentiels à :
 - Londres
 - Genève
 - Paris
- Participation à des conférences (ex: Mid-Cap Events / Euronext à Paris)
- Articles dans la presse généraliste et spécialisée (Agefi, Investir)

Perspectives

■ Revenus résistants au 1er trimestre

<i>(en m€)</i>	Q1 2012/2013	Q1 2013/2014
Conseil financier	136,9	141,6
Gestion d'actifs ¹	101,5	82,9
<i>dont Banque privée et gestion d'actifs</i>	67,7	71,4
<i>dont Capital investissement et dette</i>	33,8	11,5
<i>privée</i>		
Autres ²	13,2	13,3
Retraitements statutaires	(5,8)	(2,3)
Total revenus du Groupe	245,8	235,5

- Efforts sur la rentabilité, la flexibilité et la maîtrise des coûts
- Poursuite de la mise en œuvre des synergies entre nos métiers résultant de la réorganisation du Groupe.

¹ La Gestion d'actifs comprend la Banque privée et la Gestion d'actifs ainsi que le Capital investissement et dette privée

² Autres comprend les fonctions centrales, les activités de financement y compris les Financements spécialisés et d'autres revenus

Equity Scheme (1/3)

13^{ème} résolution : émission d'options de souscription ou d'achat d'actions pour les dirigeants du Groupe

- La 13^{ème} résolution a pour objet d'autoriser la Gérance à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions conformément aux dispositions légales, telles qu'elles sont présentées dans le rapport de la Gérance sur l'exposé des résolutions
- Sous réserve de l'approbation des actionnaires de cette résolution, Paris Orléans accorderait des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à certains membres clés des organes de direction et du personnel salarié du Groupe
- Les bénéficiaires seront les Partenaires du Groupe de l'activité de conseil financier ainsi que les membres du Group Management Committee, soit 57 personnes opérant dans 10 pays dans le monde
- Ces bénéficiaires devront investir en actions de la Société et, pour chaque action détenue au moment de l'investissement, ils se verront attribuer quatre options

Equity Scheme (2/3)

13^{ème} résolution : émission d'options de souscription ou d'achat d'actions pour les dirigeants du Groupe

- Les actions investies seront soumises à une obligation de conservation d'une période de quatre ans ; les options seront, quant à elles, exerçables après une période d'acquisition des droits (*vesting period*)
- La mise en place de l'*Equity Scheme* par le Gérant et l'octroi des options sont **soumis à la réalisation de certaines conditions suspensives et de l'obtention d'approbations préalables** au sein des sociétés concernées, notamment :
 - l'approbation de la 13^{ème} résolution (approuvée par les deux associés commandités de Paris Orléans)
 - les recommandations du Comité des rémunérations au Conseil de surveillance, et,
 - toutes approbations nécessaires au niveau local

Equity Scheme (3/3)

13^{ème} résolution : émission d'options de souscription ou d'achat d'actions pour les dirigeants du Groupe

- Sous réserve de l'approbation de la 13^{ème} résolution proposée à l'Assemblée générale, le prix d'achat ou de souscription des actions, en cas d'exercice des options, sera fixé par la Gérance le jour où les options seront consenties et sera égal au montant le plus élevé entre :

1 Le prix d'acquisition des actions acquises lors de l'investissement majoré d'une somme progressive en fonction des périodes d'exercice (0,50€ pour la 2^{ème} période, 1,50€ pour la 3^{ème} période et 2,50€ pour la 4^{ème} période, étant précisé que pour la 1^{ère} période d'exercice, le prix d'acquisition des actions en cas d'exercice des options sera égal au « *Floor Price* » décrit ci-dessous) ;

2 Le « *Floor Price* » équivalent au montant le plus élevé entre :
(i) le cours de clôture de l'action de la Société le jour de l'octroi des options
(ii) 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'octroi des options, et
(ii) 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au jour de l'octroi des options

- Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Gérant établira un rapport, chaque année, sur toutes les transactions liées aux options consenties au titre de la 13^{ème} résolution

Transposition en France de CRD IV (1/2)

11^{ème} résolution : Consultation des actionnaires sur l'enveloppe globale versée à 3 catégories de dirigeants et personnels

- Cette résolution résulte des dispositions de l'article L.511-41-1B du Code monétaire et financier, tels qu'adopté par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013
- Elle vise les rémunérations versées par Paris Orléans en tant que compagnie financière, et par les entités consolidées dans les comptes de la Société (clôturant au 31 décembre ou au 31 mars)
- L'enveloppe globale versées aux trois catégories de dirigeants et personnels :
 - Dirigeants responsables : 9,37m€
 - Personnes exerçant une fonction de contrôle : 2,56m€
 - Preneurs de risques : 36,05m€
- Cette résolution est proposée sur la base des dispositions connues à ce jour ; ces questions sont soumises aux règles détaillées qui entreront en vigueur en matière d'encadrement des rémunérations dans le secteur bancaire en France et dans les autres Etats membres au titre de la Directive CRD IV

Transposition en France de CRD IV (2/2)

15^{ème} résolution : Ratio entre rémunération variable et rémunération fixe au titre de la Directive 2013/36/UE

- Cette résolution résulte également des dispositions de l'article L.511-41-1B du Code monétaire et financier, tels qu'adopté par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013
- Il est proposé aux actionnaires de fixer, pour les entités, métiers, et/ou personnes concernées au sein du Groupe, un ratio entre rémunération variable et rémunération fixe maximum de 200% conformément aux dispositions de la Directive CRD IV
- Il est précisé que ce ratio doit être fixé par un arrêté du Ministre chargé de l'Economie et des finances qui n'a pas encore été publié à ce jour, et que sous réserve des dispositions de cet arrêté ministériel, cette résolution est susceptible d'être amendée

4. Intervention des commissaires aux comptes



Assemblée Générale Mixte 26 septembre 2013

Exercice clos le 31 mars 2013

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2013

Nous avons certifié, au regard des règles et principes comptables français, la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels.

Nous avons justifié nos appréciations sur l'estimation comptable suivante :

- **Valorisation des titres de participation et des titres immobilisés.**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- **la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires et associés sur la situation financière et les comptes annuels ;**
- **la concordance avec les comptes des informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux et aux engagements consentis en leur faveur ;**
- **la communication dans le rapport de la Gérance des informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote.**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2013

Nous avons certifié, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés.

Nous avons justifié nos appréciations sur les estimations comptables suivantes :

- **Couverture des risques de crédit ;**
- **Evaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition.**

Nous avons vérifié les informations données dans le rapport de la Gérance : nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

Exercice clos le 31 mars 2013

Nos diligences ont consisté notamment à :

- **prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, ainsi que de la documentation existante,**
- **prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et la documentation existante.,**
- **déterminer si les déficiences majeurs du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.226-10-1 du Code de commerce.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 mars 2013

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :

- **Convention de conseil financier conclue avec Rothschild & Cie Banque S.C.S.**
- **Engagement tripartite conclu avec Natixis et Rothschild Concordia S.A.S.**
- **Actes d'engagements tripartites pris par les apporteurs de Rothschild & Cie Banque S.C.S. et Financière Rabelais S.A.S., en présence de Paris Orléans.**
- **Actes d'engagements tripartites pris par certains actionnaires minoritaires de Paris Orléans et apporteurs minoritaires d'actions de RCH, en présence de Paris Orléans et de Rothschild Concordia S.A.S.**

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- **Contrat de liquidité conclu avec Rothschild & Cie Banque S.C.S.**
- **Convention de sous-location des locaux avec la société Rothschild & Cie S.C.S. ;**
- **Convention d'assistance conclue avec la société Béro S.C.A. ;**
- **Programme d'intéressement permettant d'associer les membres de l'équipe d'investissement aux éventuelles plus-values réalisées par Paris Orléans au titre de son activité de capital investissement.**

Convention non autorisée préalablement:

- **Avenant au Contrat de liquidité conclu avec Rothschild & Cie Banque S.C.S.**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Exercice clos le 31 mars 2013

Nos diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport de la Gérance et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Exercice clos le 31 mars 2013

Nos diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de la Gérance relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions ou titres donnant accès au capital.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires ou titres donnant accès au capital à émettre données dans le rapport de la Gérance.

Les conditions définitives de l'augmentation de capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

5. Résolutions

Première résolution (ordinaire)

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le
31 mars 2013

<i>Chiffres en m€</i>	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013
Résultat courant avant impôt	3.1	(1.0)
Résultat des opérations en capital	(117.6)	122.7
Résultat net	(114.3)	119.9

Deuxième résolution (ordinaire)

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2013

<i>Chiffres en m€</i>	
Résultat de l'exercice	119,9
Affectation à la réserve légale	(6,0)
Report à nouveau (créditeur)	68,2
Bénéfice distribuable	182,0
Dividende précipitaire attribué aux associés commandités	(0,7)
Affectation	
<i>au versement d'un dividende unitaire de 0,50€ par action</i>	<i>35,5</i>
<i>au report à nouveau (créditeur)</i>	<i>145,9</i>

- Montant de 740,6k€ correspondant à 0,5% du bénéfice distribuable (calculé au prorata à compter de la transformation en SCA le 8 juin 2012) attribué de plein droit aux deux associés commandités - PO Gestion SAS et PO Commandité SAS - conformément aux Statuts
- Recommandation du Conseil de surveillance d'approuver cette proposition d'affectation
- Détachement du dividende le **4 novembre 2013** et mis en paiement à partir du **6 décembre 2013**

Troisième résolution (ordinaire)

Option pour le paiement du dividende en actions

- **Possibilité offerte à chaque actionnaire** de percevoir le dividende soit en **numéraire, soit en actions ordinaires nouvelles**, pour le montant total du dividende auquel il /elle a droit
- Prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende **égal à la moyenne des cours côtés de l'action Paris Orléans lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale**, diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur, **soit 16,61€ fixé par la Gérance ce jour**
- Exercice de l'option auprès des intermédiaires habilités à payer le dividende entre le **4 novembre 2013 et le 22 novembre 2013 inclus** ; à défaut d'exercice de l'option dans le délai, paiement du dividende uniquement en numéraire
- Si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, chaque actionnaire peut recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces
- Actions nouvelles émises en paiement du dividende qui portent jouissance à compter du 1er avril 2013

Quatrième résolution (ordinaire)

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013

Chiffres en m€	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013
Revenus	1,139.9	1,147.1
Résultat d'exploitation	197.2	164.9
Résultat consolidé	141.5	90.4
<i>dont part du Groupe</i>	<i>37.2</i>	<i>47.4</i>
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>104.3</i>	<i>42.9</i>

Cinquième à huitième résolutions (1/2)

Approbation de conventions et engagements réglementés

- Résolutions ayant pour objet l'approbation de conventions et engagements dits "réglementés", conclus au cours de l'exercice 2012/2013
- Conventions et engagements conclus dans le cadre des opérations de réorganisation du Groupe, approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012
- Conventions et engagements autorisés au préalable par le Conseil de surveillance de la Société (sous son ancienne forme sociale de société anonyme à conseil de surveillance et directoire)
- Présentation de ces conventions et engagements dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes

Cinquième à huitième résolutions (2/2)

■ Cinquième résolution (ordinaire)

Approbation de la convention de conseil d'ordre financier intervenue le 2 avril 2012 entre la Société et Rothschild & Cie SCS

■ Sixième résolution (ordinaire)

Approbation de la convention intervenue entre la Société, la société Natixis et Rothschild Concordia SAS

■ Septième résolution (ordinaire)

Approbation des engagements tripartites intervenus entre la Société, les apporteurs de parts Rothschild & Cie Banque SCS et les apporteurs d'actions Financière Rabelais SAS

■ Huitième résolution (ordinaire)

Approbation des engagements tripartites intervenus entre la Société, les apporteurs d'actions de Rothschilds Continuation Holdings AG

Neuvième résolution (ordinaire)

Approbation d'une convention réglementée

- Approbation, conformément aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, d'un avenant au contrat de liquidité conclu avec Rothschild & Cie Banque SCS le 23 janvier 2008
- Avenant qui n'a pas pu être autorisé par le Conseil de surveillance dans le cours normal des affaires, préalablement à sa conclusion

Dixième résolution (ordinaire)

Autorisation donnée à la Gérance à l'effet d'opérer sur les titres de la Société

- Part maximale du capital susceptible d'être achetée par la Société ne pouvant excéder **10% du capital social à la date de réalisation des achats**
- Prix maximum d'achat fixé à **35 € par action**
- **Durée 18 mois** – Met fin pour sa partie non utilisée, à la précédente autorisation de même nature donnée à la Gérance
- **Affectations classiques** couvrant l'ensemble des pratiques autorisées par la loi ou relevant des pratiques de marché admises

Onzième résolution (ordinaire)

Consultation des actionnaires en application des dispositions de l'article L. 511-41-1B du Code Monétaire et Financier

- Consultation des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L.511-41-1B du Code monétaire et financier (loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013) **sur l'enveloppe globale des rémunérations** versées durant l'exercice écoulé à trois catégories de dirigeants et personnels **par des entités du Groupe sur base consolidée** (pour les exercices clôturés au 31 décembre 2012 ou au 31 mars 2013) :
 - Dirigeants responsables au sens des articles L. 511-13 et L. 532-2 du Code monétaire et financier : 9,37m€
 - Personnes exerçant une fonction de contrôle : 2,56m€
 - Preneurs de risques et assimilés : 36,05m€

Douzième résolution (extraordinaire)

Modification de l'article 10.2.3 des Statuts de la Société

- Modification d'une des dispositions de l'article 10.2.3 des statuts de la Société relative aux transactions nécessitant un avis du Conseil de surveillance à la Gérance
- Avis du Conseil de surveillance sur les opérations d'acquisition, cession par la Société ou une société du Groupe qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des activités et d'un montant excédant 50m€

Treizième résolution (extraordinaire) (1/2)

Autorisation à la Gérance de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux

- Nombre total des options de souscription ou d'achats consenties **ne pouvant donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions représentant plus de 10% du capital** à la date de l'Assemblée générale
- Montant nominal des augmentations de capital résultant de la levée des options de souscription qui imputable sur le plafond adopté par l'Assemblée générale du 8 juin 2012, 50m€ nominal
- Autorisation qui emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises lors de l'exercice des options
- **Durée 38 mois** – Annule, pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, et remplace la précédente autorisation de même nature donnée à la Gérance

Treizième résolution (extraordinaire) (2/2)

- Pouvoirs donnés à la Gérance pour arrêter le prix de souscription et le prix d'achat des actions, le jour où les options seront consenties, dans le respect des limites suivantes :

(i) octroi d'options de souscription : prix qui ne peut être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties, et

(ii) octroi d'options d'achat d'actions : prix qui ne peut être inférieur ni à la valeur indiquée au (i) ci-dessus, ni à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code du commerce.

Quatorzième résolution (extraordinaire)

Autorisation à la Gérance à l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières réservées aux adhérents de PEE

- Autorisation prise en application des dispositions des articles L. 225-129-6 and L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-21 et suivants du Code du travail, compte tenu des augmentations de capital pouvant résulter de l'approbation de la 13ème résolution
- Autorisation qui emporte de plein droit, au profit des adhérents de plan d'épargne entreprise, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises
- **Durée 26 mois** - Annule et remplace toute résolution antérieure de même nature

Quinzième résolution (extraordinaire)

Ratio entre rémunération variable et rémunération fixe au titre de la Directive 2013/36/UE

- **Approbation du principe** selon lequel, pour les entités, métiers, et/ou personnes concernées au sein du Groupe, le ratio entre rémunération variable et rémunération fixe prévu par les dispositions de la Directive CRD IV, qui doit être fixé en France, conformément à l'article L. 511-41-1 C du Code monétaire et financier tel qu'adopté par la loi du 26 juillet 2013 **par un arrêté du Ministre chargé de l'économie qui n'a pas encore été publié à la date de la présente Assemblée**, sera le ratio le plus élevé autorisé par les règles applicables, à savoir un ratio maximum de 200% conformément à l'article 94 I g) de la Directive CRD IV
- **Pouvoirs donnés à la Gérance afin d'assurer que ce principe sera mis en œuvre le moment venu et dans la mesure pertinente pour le Groupe**, y compris à la lumière (i) des conditions d'entrée en vigueur dans le temps des règles prévues par la Directive CRD IV et sa transposition en France et au sein de l'UE et (ii) du périmètre d'application desdites règles au sein du Groupe en terme d'entités, de métiers et de personnes concernées

Seizième résolution (extraordinaire)

Pouvoirs pour les formalités

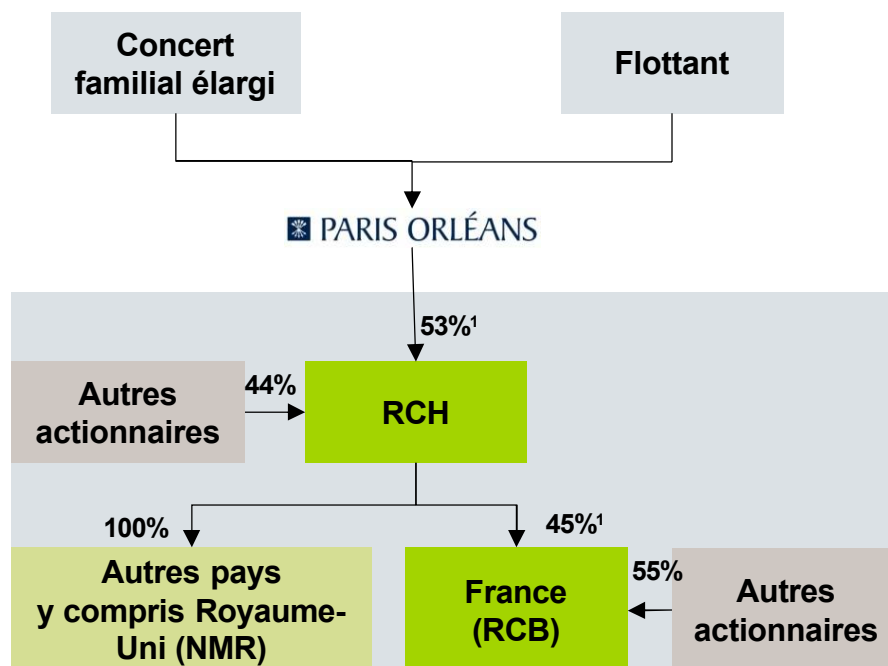
- Pouvoirs habituels à la Gérance permettant la réalisation des formalités requises par les dispositions légales et réglementaires applicables

Organigramme du Groupe

Avant Juin 2012

58.4% du capital social
(57% des droits de vote)

41.6% du capital social
(43% des droits de vote)

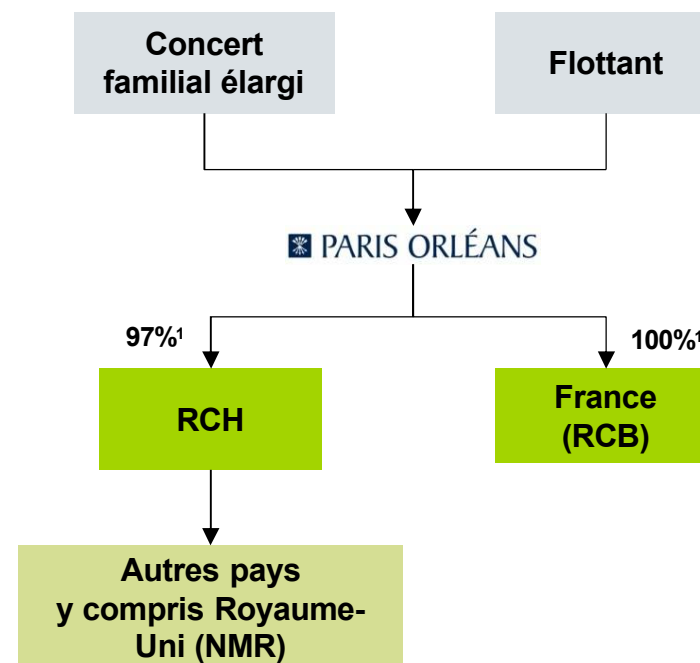


- **Complexité des structures**
- **Statut de holding avec une décote de valorisation**
- **Intérêts non alignés**
- **1,7md€ de fonds propres consolidés dont 1md€ d'intérêts minoritaires**

Au 31 Mars 2013

46.9% du capital social
(55.8% des droits de vote)

52.1% du capital social
(44.2% des droits de vote)



Trois métiers complémentaires

- Conseil financier
- Banque privée et gestion d'actifs
- Capital investissement et dette privée

Disclaimer

Cette présentation est susceptible de contenir des informations et déclarations prospectives concernant Paris Orléans SCA (« Paris Orléans ») et ses filiales (formant ensemble le « Groupe Paris Orléans »), ainsi que les résultats de Paris Orléans et du Groupe Paris Orléans. Ces informations prospectives ne sont pas historiques. Bien que Paris Orléans et sa Direction estiment qu'elles reposent sur des hypothèses raisonnables, les informations et déclarations fournies restent par nature soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes pouvant entraîner des différences importantes entre les données réelles et les chiffres ou renseignements annoncés, suggérés ou prévus dans ce document. Parmi ces risques et incertitudes figurent ceux qui sont présentés ou identifiés dans les documents publiés par Paris Orléans pour satisfaire les exigences de publication périodique d'informations et qui sont déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Paris Orléans ne s'engage pas à actualiser ces informations et déclarations prospectives, sauf si la législation et la réglementation en vigueur l'exigent. Dans tous les autres cas, Paris Orléans nie toute obligation de mettre à jour ou de modifier lesdites informations et déclarations, que ce soit suite à la mise à disposition de nouvelles informations et déclarations, à la survenue de nouveaux événements ou pour tout autre motif. Aucune déclaration ou garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite, n'est fournie quant à l'exactitude, au caractère exhaustif, à la cohérence ou à la fiabilité des renseignements inclus dans le présent document. Celui-ci ne saurait se substituer au jugement du lecteur. Les opinions exprimées dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Cette présentation a été préparée uniquement à titre d'information et ne saurait être interprétée comme constituant une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers. De même, elle ne prétend pas fournir (et ne doit pas être considérée comme fournissant) de quelconques conseils d'investissement. Ce document ne tient aucun compte des objectifs d'investissement, de la situation financière et des besoins spécifiques du lecteur.

Pour de plus amples informations concernant Paris Orléans, veuillez consulter : www.paris-orleans.com

Paris Orléans

Assemblée générale mixte

26 septembre 2013